

DROITS DE MUTATION ET FRAIS D'ACQUISITION

Societe PIGEARD PIGEARD

A l'attention de Monclient rédigé par alain PIGEARD

1. DONNEES DE L'ETUDE

Cadre	Locaux d'habitation ou garages
Localisation du bien	28
Nombre d'habitations	1
Prix d'achat	200 000 €
Apport personnel	200 000 €
Montant du prêt du secteur libre	150 000 €

2. DROITS DE MUTATION

T.V.A	0 €
Droits d'enregistrement pour la vente	7 600 €
Droits d'enregistrement pour la prêt	1 260 €
Taxe communale	2 400 €
Taxe régionale	0 €
Frais d'assiette	211 €
Salaire de conservateur pour la vente	200 €
Salaire de conservateur pour la prêt	180 €
TAXES DU TRESOR	11 851 €
Formalités T.T.C (1)	602 €
Emoluments proportionnels de vente (2)	1 979 €
Emoluments de prêt	522 €
Emoluments de négociation pour la vente	0 €
Emoluments de négociation pour la prêt	0 €
T.V.A sur émoluments	490 €
HONORAIRE DE NOTAIRE	3 593 €
AUTRES FRAIS ET FRAIS D'AGENCE	1 500 €
TOTAL DES FRAIS	16 944 €
COUT TOTAL	216 944 €

(1) Les formalités sont les opérations de toute nature, préalables ou postérieures à un acte, liées à son accomplissement et rendues nécessaire par la loi et les règlements (Art. 30 du Décret 262 du 08/03/1978).

(2) Emoluments proportionnels perçus sur le capital énoncé dans l'acte, augmenté de la valeur des charges figurant dans ledit acte. Sont considérées comme charges les sommes qui, dans l'acte et outre le prix, figurant dans ledit acte, les parties s'engagent à payer ainsi que les prestations en nature qu'elles s'engagent à fournir (Art. 19 du Décret 262 du 08/03/1978).